

Déclaration de Guillaume Konsbruck (Londres, 3 avril 1946)

Légende: Le 3 avril 1946, à la Conférence de Londres sur le ravitaillement, Guillaume Konsbruck, ministre luxembourgeois du Ravitaillement, de l'Approvisionnement et des Affaires économiques, expose la situation agricole du Luxembourg au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Source: Emergency Conference on European Cereals Supplies held in London from 3rd to 6th April 1946. London: 1946.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_guillaume_konsbruck_londres_3_avril_1946-fr-20394a2c-4a0e-40e6-846f-f0e9f39631fb.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Déclaration de M. KONSBRUCK, Ministre du Ravitaillement, de l'Approvisionnement et des Affaires Economiques du Luxembourg (Traduction)

" Dans le Grand-Duché de Luxembourg, la production des céréales forme une partie prédominante de l'agriculture. Environ un tiers des régions agricoles, soit presque la moitié de toutes les terres de labour, est consacré à la culture des céréales.

En ce qui concerne les céréales, la politique du gouvernement consiste à subventionner la production en fixant des prix minima pour les céréales panifiables et en contrôlant, au moyen d'un système de licences, les importations de céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux domestiques.

Par suite de la guerre et surtout du fait de l'offensive de Von Rundstedt, la superficie consacrée à la culture des céréales s'est trouvée considérablement réduite. C'est ainsi qu'en 1945, la récolte de céréales propres à la consommation humaine n'a pu couvrir nos besoins que pour trois mois, contre neuf mois avant la guerre. L'ensemble de la récolte de blé, de seigle et de céréales mélangées (blé et seigle) est considéré comme constituant des céréales panifiables ou destinées à la consommation humaine et il est défendu d'utiliser une de ces céréales à d'autres fins que la fabrication du pain.

Outre les quantités nécessaires aux semences, les producteurs sont autorisés à garder cent soixante-quinze kgs. par membre de la famille et par an.

Le reste de la récolte doit être obligatoirement livré au marché contrôlé des céréales qui a été spécialement organisé à cet effet. Les livraisons sont contrôlées par la remise de certificats d'origine établis lors de la livraison des marchandises.

Depuis la première libération partielle du pays en septembre 1944, le ravitaillement en pain a été suffisant quoique très difficile pendant les mois de l'offensive de Rundstedt. Depuis lors on a pu maintenir les rations de pain au niveau raisonnable de trois cent cinquante grammes par jour.

L'importation des céréales servant à l'alimentation elle-même depuis le début de la campagne agricole 1945-1946 a permis de porter le niveau des stocks pour les besoins des non producteurs de huit mille à douze mille tonnes, environ au début du mois de mars 1946.

Les importations nécessaires pour compléter la récolte de 1946 sont d'environ douze mille tonnes. On prévoit, pour la récolte de 1946 de céréales servant à l'alimentation humaine, une augmentation à la fois des superficies ensemencées et du rendement. On espère que 60% de nos besoins pourront être couverts par la production nationale, au lieu de 25% en 1945-1946.

Dans ces conditions, les importations nécessaires de céréales pour 1946-1947 ne seraient pas supérieures à 16.000 tonnes.

La production de céréales servant à l'alimentation des animaux domestiques (avoine et orge) est utilisée presque exclusivement pour l'élevage du cheptel (bétail, chevaux, porcs). Les céréales servant à l'engraissement des animaux font défaut et doivent être importées. De telles importations sont un facteur déterminant pour le développement de notre cheptel au delà de ce que permet la production nationale de céréales servant à leur alimentation. Le cas se pose surtout pour les porcs.

L'importation de 11.000 tonnes de céréales servant à l'alimentation du bétail jusqu'au premier mars 1946 a permis de réaliser des progrès satisfaisants dans la reconstitution du troupeau de porcs.

Pour l'année 1946-47 on espère effectuer l'importation de 30.000 tonnes de céréales servant à l'alimentation du cheptel ce qui nous permettrait presque d'atteindre notre production d'avant guerre en lait et en blé."